



République Française
Département de la Moselle

COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2019

L'an Deux Mille Dix-neuf le quinze octobre à dix-huit heures trente minutes, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers Communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,

MM. Michel SCHIBI, Denis BAUR, Roland BALCERZAK, Mme Viviane WINTERRATH, MM. Gérard GUERDER, Patrick BAILY, Mme Katia GENET-MAINCION, MM. Mathieu PETERMANN, Michel HERGAT,

MM. Guy KREMER, Justin CONRADT, Jean-Marc COCQUYT, Mme Jacqueline CARON, M. Bernard ZENNER, Mme Christine ACKER, MM. Hervé GROULT, Jacques TORMEN, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, M. Sisto SILVERIO, Mme Céline CONTRERAS, MM. Yannick OLIGER, Olivier VIGNERON, Mme Evelyne DEROCHE, M. Martial WOJTYLKA, MMES, Marie Laure FERRY, Marie-Odile KRIEGER, Isabelle RENOIR, Rachel ZIROVNIK, M. Joseph GHAMO, Mme Sandrine TEITGEN, M. Maurice LORENTZ, Mme Valérie CARDET, M. Serge RECH,

Absents avec procuration :

Nicole CORTESE	à	Guy KREMER
David ROBINET	à	Mathieu PETERMANN
Joseph BAUER	à	Joseph GHAMO
Benoit STEINMETZ	à	Viviane WINTERRATH
Elisabeth SPIELMANN	à	Michel PAQUET

Absents : Emile REICHER, Mauricette NENNIG, Alieth FEUVRIER, Jean WAGNER, Edouard CLEMENT, Patricia VEIDIG, Linda PLASSIART, Jean-Marc VACCARO,

Date de la convocation : 2 octobre 2019

Nombre de membres en exercice :	47
Nombre de membres présents :	34
Nombre de votants :	39

Secrétaire de séance : Mathieu PETERMANN



Le Président salue les membres du Conseil de Communauté, la présence de la presse et des services.

En préambule, le Président donne quelques informations :

- Il confirme que la Commission Départementale de Coopération Intercommunale ne s'est toujours pas réunie. Initialement prévue le 15 octobre, celle-ci n'a pas encore été convoquée pour rendre son avis sur la demande d'extension du périmètre de la CCCE. Il rappelle qu'il a renvoyé un courrier au Préfet en vue de fixer rapidement une autre date.

- Il informe que le Conseil de Développement s'est réuni le 7 octobre pour rendre un avis sur l'étude mobilité, ainsi que les 3 collèges qui le composent :
 - le 1^{er} octobre : Collège 1 : « Vie et acteurs socio-économiques »,
 - le 2 octobre : Collège 2 : « Vivre ensemble et citoyenneté »,
 - le 8 octobre : Collège 3 : « Développement durable ».
- Le comité de pilotage pour l'étude Mobilité s'est également réuni le 11 octobre 2019.
- Enfin, il rappelle la réunion de la Commission des finances, constituée des Maires des communes membres qui aura lieu le 22 octobre 2019 où sera abordée la redéfinition du pacte fiscal et financier.

Conformément au règlement intérieur en vigueur, les Maires pourront être représentés, pour pallier leur absence, par un conseiller communautaire ou un adjoint au Maire.

Après l'appel nominal des conseillers, et constat que le quorum est atteint, il propose au Conseil de Communauté, qui approuve à l'unanimité, de désigner Mathieu PETERMANN comme secrétaire de séance.

1. Objet : Approbation des statuts et participation au capital du Pôle Agro-alimentaire Transfrontalier Nord Lorrain

Vu la délibération n° 5 du Conseil Communautaire en date du 6 décembre 2011, actant le principe d'adhésion au Pacte territorial du Nord Mosellan,

Vu la délibération n° 6 du Conseil Communautaire en date du 3 décembre 2013 autorisant la signature de la convention de groupement de commande pour la consultation de mandat de maîtrise d'ouvrage pour le projet de construction d'un abattoir sur le territoire Nord-Mosellan,

Vu la délibération n° 10 du Conseil Communautaire en date du 4 juillet 2017 désignant les membres devant siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande relatif à la réalisation d'un abattoir sur le territoire Nord-Mosellan,

Vu l'avis de la Commission « Politique de l'Aménagement de l'Espace - Développement économique » en date du 3 octobre 2019,

Dès 2011, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs a porté le projet de construction d'un abattoir dans l'espace du Nord Moselle. Si ce dossier est resté en suspens entre 2015 et 2017, il demeure vital pour ce territoire fortement agricole.

Les six intercommunalités du Nord Mosellan ont décidé de réactiver le projet de création d'un abattoir suite à l'intérêt manifesté par CONVIS en 2017 de participer à la réalisation et à l'exploitation de cet outil. Elles ont mandaté la Chambre d'Agriculture de Moselle pour la réalisation d'une enquête de capacité auprès des exploitations agricoles du SCOTAT, du SCOT de Metz, de CONVIS et du secteur de Jarnisy. Les conclusions ont été rendues le 18 août 2017.

Il est proposé de créer une structure prenant la forme d'un abattoir multi-espèces (ovins, veaux, porcs, caprins) avec un atelier de découpe de transformation (découpe, conditionnement sous vide, préparation de colis pour la vente directe) également adapté aux petites séries (fournir les bouchers, GMS, éleveurs). Pour ce faire, le seuil d'équilibre

économique est de 1400 t/an (engagements des éleveurs) avec la possibilité d'atteindre 2 500 t/an pour un abattage sur 5 jours.

La structure juridique arrêtée est celle d'une SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) au capital de 1 200 000 €. Le montage financier se décomposerait comme tel :

- apport en capital : 1 200 000 €
- subventions : 1 200 000 €
- emprunt : 2 100 000 €
- apport en compte-courant d'associés : 600 000 €

L'apport en capital des collectivités doit rester inférieur à 25 % du montant du capital total (soit 298 000 €) afin de pouvoir prétendre à des financements de l'Union Européenne et du Conseil Régional (40%). Les actionnaires sont composés des collectivités (25 %), des éleveurs, agriculteurs, grossistes et bouchers, des coopératives transfrontalières dont CONVIS et de personnes morales désirant soutenir l'activité du pôle alimentaire.

Le financement se compose également d'un apport en compte courant d'associés à hauteur de 600 000€ remboursable en 4 ans à partir de la 4^{ème} année d'exploitation. Il doit permettre de couvrir le besoin en fond de roulement avant le démarrage de l'outil de production et pendant la période de montée en puissance de l'abattoir.

Les apports sont échelonnés dans le temps comme ci-contre :

- Apport en capital :
 - 25% à la signature des statuts (novembre 2019),
 - 25% au démarrage du chantier (octobre 2020),
 - 50% à mi chantier (janvier 2021).
- Apport en compte courant d'associé : 100% au démarrage de l'exploitation (octobre 2021)

L'apport en capital et l'apport en compte courant d'associés ont été répartis entre les EPCI au prorata de la population de chaque EPCI.

Initialement, le collège des collectivités était composé de 10 EPCI de Moselle et de Meurthe et Moselle. Le retrait précipité de la Communauté de Communes de Orne Lorraine Confluences (CCOLC) nécessite de procéder à une ventilation des parts en capital et des participations au compte courant d'associés. Il est donc proposé que la CCCE reprenne les participations de la CCOLC.

Pour la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, cela représente des apports de :

- 56 800 € de capital,
- 114 341 € de compte courant d'associés.

Soit :

- 9 200 € en novembre 2019 (25 %)
- 9 200 € en octobre 2020 (25 %)
- 132 741 € en 2021 (18 400 € représentant les 50 % de capital en janvier 2021 + 114 341 € de compte courant d'associé en octobre 2021)

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 8 octobre 2019,

Il est demandé au Conseil de Communauté :

- de valider la participation de la CCCE ainsi que la reprise des participations de la Communautés de Communes de Orne Lorraine Confluences au projet de construction du Pôle Agro-alimentaire Transfrontalier Nord Lorrain ;
- d'approuver le projet de statuts de la SCIC constituant l'abattoir en précisant que ces derniers devront être modifiés pour intégrer la reprise des participations de la Communauté de Communes de Orne Lorraine Confluences;
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer tout document afférant au projet.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 39
Abstention : 0
Contre : 0

2. Objet : Budget général - Décision modificative n°3 - Exercice 2019

Après avis favorable du Bureau communautaire du 8 octobre 2019,

Il est demandé au Conseil communautaire d'accepter les modifications budgétaires décrites ci-dessous :

Section d'investissement - Dépenses				
<i>Chapitre 23 - Immobilisation en cours</i>				-9 600,00 €
2313	90		Ajustement crédits projet abattoir	-9 600,00 €
<i>Chapitre 26 - participations et créances rattachées à des participations</i>				9 600,00 €
266	90		Participation capital Abattoir - Ajustement crédits	9 600,00 €
Total des dépenses d'investissement				0,00 €

La section d'investissement :

Dépenses :

Il s'agit de prendre en compte l'augmentation de la part de capital dans le projet de l'abattoir suite à la non-participation de la Communauté de Communes Orne Moselle Confluences.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 39
Abstention : 0
Contre : 0

3. Objet : Attribution de fonds de concours communautaires

Vu l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 20 en date du 16 juin 2015 portant adoption du règlement d'attribution des fonds de concours communautaires aux communes membres,

Vu l'avenant n° 1 adopté par délibération n° 14 en date du 27 octobre 2015, venant apporter des précisions sur l'éligibilité des paiements et l'obligation de publicité,

Vu l'avenant n° 2 adopté par délibération n° 21 en date du 26 juin 2018, venant spécifier que le Conseil communautaire est l'unique attributaire de fonds de concours,

Vu l'avenant n° 3 adopté par délibération n° 15 en date du 25 juin 2019, venant préciser la date limite de réception des dossiers de demande et la date de validité d'utilisation des enveloppes financières au titre de fonds de concours communautaires,

Plusieurs dossiers ont été déposés et analysés,

Les dossiers conformes aux conditions d'éligibilité et complets sont recensés dans le tableau ci-dessous :

Commune	Objet des travaux	Montant total des travaux HT	Montant subventions obtenues	Montant subventionnable	%age demandé / montant subventionnable ou dépense totale	Montant du FC à verser par la CCCE	Autofinancement communal
Hettange-Grande	Installation de toilettes publiques – Place Schumann	35 900,00 €	0,00 €	35 900,00 €	50%	17 950,00 €	17 950,00 € Soit 50%
Hettange-Grande	Rénovation des douches du gymnase Pasteur	5 549,79 €	0,00 €	5 549,79 €	50%	2 774,89 €	2 774,90 € Soit 50%
Hettange-Grande	Travaux d'électricité – Eclairage du Boulodrome	6 592,50 €	0,00 €	6 592,50 €	50%	3 296,25 €	3 296,25 € Soit 50%

Une délibération concordante pour chaque dossier doit être adoptée par le Conseil communautaire et la commune dépositaire.

Après avis favorable du Bureau communautaire du 8 octobre 2019,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de valider l'attribution des fonds de concours pour les communes figurant dans le tableau ci-dessus,

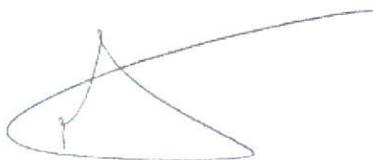
- d'autoriser le Président à signer la notification relative à ces fonds de concours.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote :	Pour :	39
	Abstention :	0
	Contre :	0

Aucun conseiller ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18 h 51. Celle-ci est suivie par une réunion de travail du Conseil au cours de laquelle est présentée l'étude Mobilité menée avec le Cabinet LEE-SORME.

Le Secrétaire de séance :
Mathieu PETERMANN

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a horizontal line extending to the right.

Le Président :
Michel PAQUET

A handwritten signature in blue ink, featuring a complex, multi-stroke design with several vertical and diagonal lines.